

Congés bonifiés dans la fonction publique : Publication d'un guide sur le nouveau dispositif



Les dispositions réglementaires relatives aux congés bonifiés ont été profondément modifiées pour les trois versants de la fonction publique par le décret n° 2020-851 du 2 juillet 2020 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique.

Afin de faciliter l'appréhension de ces nouvelles dispositions, la DGAFP publie un guide élaboré en collaboration avec les services de la DGCL et de la DGOS.

[Ce guide présente le nouveau dispositif des congés bonifiés.](#)

Il en précise les modalités d'application dans les trois versants de la fonction publique et propose, dans ce cadre, des solutions opérationnelles pour la prise en charge des demandes de congés bonifiés.

Il a donc, pour la fonction publique de l'Etat, vocation à remplacer la circulaire du 16 août 1978 qui sera très rapidement abrogée. Ce guide a pour ambition de constituer une ressource juridique et une ressource d'accompagnement à la fois pour les gestionnaires des départements ministériels, des services, établissements ou collectivités territoriales susceptibles de traiter des demandes de congés bonifiés, et pour les agents éligibles à ce nouveau dispositif.

[Télécharger DGAFP-guide-conges-bonifies-planches](#)

Guide des congés bonifiés pour les agents des trois versants de la fonction publique



[Tout savoir sur le nouveau dispositif des congés bonifiés dans la fonction publique](#)

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/tout-savoir-sur-nouveau-dispositif-des-conges-bonifies-dans-la-fonction-publique>

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonomie-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information